

**Cour Suprême**

---

**République De Guinée**  
**Travail - Justice - Solidarité**

---

**ATELIER DE PARTAGE ET DE VALIDATION DES  
PROPOSITIONS D'AMELIORATION DES REGLES DE  
FONCTIONNEMENT DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA  
MAGISTRATURE**

**DISCOURS D'OUVERTURE DE  
MONSIEUR LE PREMIER PRESIDENT**

## **Mesdames et Messieurs,**

Nous sommes réunis, ce matin, autour des questions touchant la réforme de la justice et l'efficacité de sa mission, en plus de l'examen des propositions d'amélioration des règles de fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature.

C'est, nous en sommes conscients au même degré, une mission essentielle, imposant des responsabilités particulières, dont nous connaissons l'impérieuse servitude.

La façon dont la justice est rendue, la façon dont elle est vécue par les citoyens, est au cœur de la démocratie et de la construction de l'Etat de droit, et nous savons qu'il n'y a pas d'Etat de droit, il n'y a pas de vertu républicaine sans une bonne justice, c'est-à-dire humaine, juste et digne de la confiance des citoyens .

Il faut reconnaître que des soupçons demeurent sur l'indépendance, l'impartialité et l'intégrité des magistrats à l'égard du pouvoir politique, du pouvoir de l'argent et de l'attrait du faste d'une vie exubérante et somptueuse, faite de paillettes et de vanité.

Des droits fondamentaux de la personne humaine, ignorés ou violés, expliquent que le nombre des procès ne cesse d'augmenter, alors que les moyens pour y faire face restent insuffisants. Cette insuffisance de moyens constitue un frein qui doit mobiliser toute notre intelligence et polariser nos efforts.

Avec les lois organiques de mai 2013 relatives au Statut des magistrats et au Conseil supérieur de la magistrature, le temps est venu pour que, comme corps professionnel, nous nous fixions une grande ambition pour notre justice :

refonder les principes sur lesquels elle repose ; moderniser ses moyens fonctionnels, structurels et infrastructurels et les adapter à notre temps.

Il faut donc réformer et moderniser la justice, afin de la rendre plus rapide, plus claire, et plus proche des besoins des citoyens.

Quelles que puissent être nos délibérations, à mon avis, cinq axes majeurs devront occuper nos réflexions.

D'abord une consolidation des garanties de l'indépendance de la justice.

Ensuite, la modernisation de son cadre normatif, la mise à niveau de ses structures et de ses ressources humaines.

Viennent après, l'amélioration de l'efficacité judiciaire, l'ancrage des règles de moralisation de la justice et la mise en œuvre optimale des réformes en cours.

Quelle que soit la pertinence des objectifs stratégiques que nos travaux définiront, dont la réalisation s'étalera sur le long terme, cela ne devrait pas occulter pour nous le besoin pressant des citoyens de sentir de près et à brève échéance l'impact positif direct de la réforme de la Justice.

### **Mesdames et Messieurs,**

L'agenda des présentes assises me laisse entrevoir, avec certitude et engouement, que nous aborderons, au plan principal et pour consolider la modification des textes législatifs inscrits à l'ordre du jour, cinq domaines d'actions prioritaires.

Le premier domaine d'action porte sur la consolidation des garanties de l'indépendance de la justice. Cela, en assurant au Conseil supérieur de la magistrature un statut digne de son rang, en tant qu'institution constitutionnelle

à part entière. Il importe, à cet effet, de lui conférer, de manière décisive, les attributions nécessaires à la gestion de la carrière des magistrats, de revoir le mode d'élection de ses membres pour garantir qu'ils satisfont aux critères de compétence et d'intégrité requises. Il convient, à cet égard, de procéder à une révision prudente qui conserve l'équilibre et la pertinence du statut de la magistrature, dans le sens d'une professionnalisation et d'une responsabilisation accrues, mettant en lumière une impartialité plus élevée et une meilleure dynamique de promotion professionnelle et de protection spéciale inhérente à l'exercice des différentes fonctions de magistrat.

Le deuxième domaine d'action doit être la modernisation du cadre normatif, notamment pour ce qui se rattache aux affaires et aux investissements, ainsi que la garantie des conditions du procès équitable.

L'on mesure la pertinence d'une telle démarche, à travers les actions de promotion que conduit à l'intérieur et à l'étranger, Monsieur le Président de la République, et qui visent à drainer d'importants investissements étrangers vers notre pays, dans le but de l'inscrire, à bref délai, sur la liste des nations émergentes.

Au demeurant, quelle que soit l'ampleur des réformes, elle doit englober également les investisseurs nationaux et garantir, sur tout le territoire national, aux étrangers comme aux nationaux, l'égalité devant la loi et devant les tribunaux, la sécurité et l'équilibre des relations humaines, tant dans le domaine politique, qu'économique et social. Il est donc nécessaire d'adopter, comme l'a démontré le récent vote parlementaire du code de procédure pénale et du code pénal, une nouvelle politique judiciaire, capable de développer des modes alternatifs de règlement des

différents comme la médiation, l'arbitrage et la conciliation, d'appliquer les peines de substitution et de revoir la justice de proximité. En tout, forger un nouveau magistrat, dont l'esprit est ouvert à l'universel et à la modernité.

La mise à niveau des structures judiciaires et administratives et l'acquisition d'équipements et d'outillages de dernière génération, est la troisième action. Il s'agit d'adopter une nouvelle gouvernance de l'administration de la Justice basée sur l'amélioration de l'efficacité judiciaire, qui constitue le quatrième volet du plan de réforme, à travers la lutte contre les manquements aux devoirs du métier de magistrat et l'insuffisance professionnelle, contre les lenteurs et autres complexités susceptibles de handicaper le système judiciaire, et de porter préjudice aux justiciables et à l'image de l'appareil judiciaire.

Cette exigence rend nécessaire de simplifier les procédures, y compris la procédure disciplinaire, et d'en garantir la transparence, d'améliorer la qualité des jugements et des prestations judiciaires, de faciliter l'accès des justiciables aux différentes juridictions du pays.

Le cinquième domaine concerne la moralisation de la justice, pour la prémunir contre les tentations de corruption et d'abus de pouvoir et lui permettre, à son tour, de contribuer, par les moyens juridiques, à la moralisation de la vie publique nationale. Il s'agit là d'un chantier ardu et de longue haleine, qui exige une mobilisation générale, non seulement au sein de la famille de la justice et de la magistrature, mais aussi parmi les institutions et les forces vives du pays, voire tous les citoyens.

Evidemment, tout cela demande que les moyens consacrés à la justice soient augmentés, au rythme de la demande de justice, qui ne cesse de croître. L'introduction indispensable des nouvelles technologies, la rénovation et la modernisation des bâtiments judiciaires et pénitentiaires, s'inscrivent dans ce registre. Il n'y aura pas de modernisation de la justice sans un effort national accru en sa faveur. Une des fonctions du Conseil supérieur de la magistrature, dans sa formation consultative, est soit de proposer des solutions, soit d'explorer ou ouvrir des pistes qui y conduisent.

Mais, ces moyens doivent aussi être mieux utilisés. Le Juge doit pouvoir se consacrer à ses missions essentielles. Il faut donc les redéfinir en même temps que les conditions qui s'y attachent. Il faut qu'une formation permanente permette aux magistrats de s'adapter aux évolutions rapides de notre société. Il faut réfléchir sereinement, en concertation avec les organes de puissance publique, à notre carte judiciaire.

Quant aux procédures, elles doivent être simplifiées. Actuellement, pour obtenir un jugement, nous dépassons très souvent le délai " raisonnable " défini par la loi. Raccourcir cette durée, faciliter l'accès au droit et à la justice, garantir l'exécution de ses décisions, tel doit être l'objectif des réformes que nous allons passer en revue, avec vigilance.

L'enjeu est d'autant plus grand que chaque acte de la justice touche à la vie quotidienne de nos concitoyens ou aux litiges qui les mènent devant les tribunaux.

## **Mesdames et Messieurs,**

Le sens de notre rencontre, durant ces deux jours, réside dans le fait qu'il nous faut bâtir une bonne justice, une justice incontestée, une justice sereine et respectée, avec l'appui de nos partenaires, principalement la France et l'Union européenne.

Ces partenaires, dont je salue la présence précieuse et constante à nos côtés, attendent de nous une vision et une gestion axée sur le pragmatisme et des résultats prévisibles et réalisables, avec économie, efficacité et ponctualité.

C'est ainsi qu'ensemble nous préparerons notre pays aux défis du nouveau siècle. C'est sur ces mots que je déclare ouvert le présent Atelier, en souhaitant plein succès à ses travaux.

Je vous remercie.

**Conakry le 15 Décembre 2016**

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke, positioned above a solid horizontal line.

**MAMADOU SYLLA**